

# Téléconférence de l'Exécutif national

## Le 25 janvier 2018

La réunion est déclarée ouverte par Eddy Bourque, président national, et les membres suivants de l'Exécutif national y participent :

Crystal Warner, VPEN  
Marco Angeli, VPN, CISR  
Michelle Henderson, VPN, Alberta, TN-O et Nunavut  
Fabienne Jean-François, VPN, Québec  
Travis Lahnalampi, VPN, Ontario  
Nicole Ma, VPN, Ontario  
Lynda MacLellan, VPN à la condition féminine, région de l'Ouest  
Jodi MacPherson, VPN à la condition féminine, région de l'Est  
Dwight McLeod, VPN, Manitoba et Saskatchewan  
Vanessa Millar, VPN, C-B et Yukon  
Debbie Morris, VPN, TNL et N-É  
Jacques Perrin, VPN, RCN  
Sebastian Rodrigues, VPN, droits la personne

*Personnel : Luc Pomerleau, agent national des ressources  
Sue Séguin, qui tient le procès-verbal*

Excusé-e-s : Lyne Cartier, VPN, Québec  
Paul Croes, VPN, IRCC  
Rhonda Rumson, VPN, N-B et Î-P-É

Le président national commence par remercier toutes les personnes intéressées d'avoir pris le temps de participer à la téléconférence.

### **Griefs sur le MSGS**

Le confrère Pomerleau présente une mise à jour sur les griefs concernant le MSGS.

Ces griefs remontent à 2008, soit à la présentation de nouvelles descriptions de travail par EDSC aux membres. Les employé-e-s ont déposé des griefs, individuels ou collectifs, sur les descriptions de travail et leur classification. Au total, 4 468 griefs ont été déposés. Certains des griefs ont été accueillis, certains ont été rejetés et d'autres attendent d'être soumis à l'arbitrage.

En 2016, le SEIC a transmis à l'AFPC une demande d'analyse des griefs de classification de trois (3) groupes. L'AFPC recommande que les griefs sur le contenu de la description de travail et les griefs de classification soient retirés.

Suite à donner : Une copie de la réponse de l'AFPC sera traduite et distribuée à l'Exécutif national sous peu par le confrère Pomerleau.

Toutefois, chaque plaignant-e devra retirer lui-même son grief. Le SEIC doit en aviser les membres et annoncer à ceux qui refusent de retirer leur grief qu'ils devront se représenter eux-mêmes.

La cote numérique attribuée aux postes ne peut pas être haussée suffisamment pour justifier une reclassification ascendante. La cote numérique attribuée aux trois (3) descriptions de travail différentes est très basse et aucun des postes en question ne peut être reclassifié vers le haut. Les chances de succès sont très minimes. Si nous soumettions les griefs à l'arbitrage, on peut prévoir qu'ils seraient rejetés.

Suite à donner : Le président national annonce qu'il obtiendra de plus amples renseignements de l'AFPC, que l'examen de la question sera suspendu entre-temps et que la question sera inscrite à l'ordre du jour de la réunion de mars de l'EN et remise en délibération pendant celle-ci.

### **Mise à jour sur le Phénix**

Le président national annonce qu'IRCC souhaite tenir une réunion avec le SEIC pour discuter de ce qui a été fait au sujet du Phénix. Une réunion d'une demi-journée sera organisée et des réunions mensuelles seront tenues par la suite. Bon nombre de nos membres d'IRCC ont été affectés par le Phénix. La consœur Jean-François dit qu'elle voudrait qu'une personne représentant les RH participe aux réunions en question.

La VPEN traite de l'approche du SEIC à l'égard du Phénix. Nous devons annoncer à nos membres, par suite du sondage en ligne auprès des membres, qu'il ne sera pas possible d'intenter le recours collectif qui comptait parmi les recommandations présentées par les membres au SEIC.

Les 21 et 22 février, le SEIC lancera une campagne par webinaire. De plus amples renseignements sur les options du SEIC seront donnés au cours de la réunion de mars 2018 de l'EN.

Suite à donner : Que de plus amples renseignements sur les options du SEIC relativement au Phénix fassent l'objet d'une discussion pendant la réunion de mars 2018 de l'EN.

## **Réunion avec les adjoint-e-s au fiduciaire**

Le président national traite de la prochaine réunion avec les adjoint-e-s au fiduciaire qui ont été invités à participer à une réunion à Ottawa le lendemain de la réunion de l'EN.

La VPEN a tenu une réunion avec la présidente nationale de l'AFPC au cours de laquelle il a été convenu d'organiser une réunion avec les adjoint-e-s au fiduciaire afin d'établir des lignes directrices, des pratiques exemplaires, etc., dans un document à l'intention de l'AFPC pour que le CNA soit mis au courant de la procédure à suivre avant de mettre un Élément en tutelle. Morna Ballantyne, de l'AFPC, participera à la réunion des AF et aidera à la rédaction du rapport. Une fois sa rédaction terminée et sa teneur approuvée par le SEIC, le rapport sera présenté au CNA et une lettre signée par la présidente de l'AFPC et le président du SEIC sera acheminée à tous nos membres.

Quelqu'un demande pourquoi les membres de l'EN qui ne comptaient pas parmi les adjoint-e-s au fiduciaire n'ont pas été invités à participer à la réunion. Il est indiqué que même si la tutelle a influencé tout le monde au SEIC, il y a lieu de créer un espace où les adjoint-e-s au fiduciaire pourront, en toute sécurité, décrire ce qu'ils ont vécu et éprouvé en cette période difficile qu'a été la tutelle. Une des principales raisons pour lesquelles le SEIC a été mis en tutelle est que des plaintes de harcèlement étaient portées par des VPN contre d'autres VPN, et il est rappelé que nous devons empêcher que cela se reproduise. Il y a peut-être lieu de discuter de la possibilité de soumettre les conflits à une médiation avant d'engager une enquête.

## **Clôture**

La téléconférence prend fin à 14 h.